

PROCLAMATION DES RESULTATS DU JURY STATUANT SUR
L'ATTRIBUTION DU PRIX JULIEN JEAN CODJOVI (7^{ème} édition)

Le jury d'attribution du prix Julien Jean CODJOVI, 7^{ème} édition, a eu à examiner les deux excellentes candidatures ci-dessous :

| Auteurs <i>(Pays)</i> | Branches et Titre | Nature de l'ouvrage et dimension |
|--|---|---|
| Noaga Augustin KABORÉ <i>(Burkina Faso) (31 ans)</i> | Actuariat et Finances <i>Allocation optimale d'actifs et mesure du risque de marché dans les portefeuilles financiers des sociétés d'assurances : Cas de la SONAR-VIE</i> | 21 pages juin 2016 |
| Elhadji Abdou Aziz FALL <i>(Sénégal) (59 ans)</i> | Assurances des risques d'entreprise <i>LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE DANS LES PAYS DE LA CIMA</i> | publié aux éditions Harmattan, juin 2015 109 pages |

La tradition est de proclamer au cours du dîner de clôture des travaux de l'Assemblée Générale de la FANAF les résultats de l'attribution du prix Julien Jean CODJOVI.

Le prix Julien-Jean CODJOVI, offert en souvenir de l'ancien Directeur Général de l'Institut International des Assurances de Yaoundé, décédé dans un accident d'avion au Cameroun, en 1995, est attribué chaque année à l'ouvrage participant au concours et jugé le meilleur, selon l'opinion d'un jury international, nommé par votre Bureau Exécutif et composé comme suit :

- M. Mamadou Racine BATHILY, Consultant en Assurance dans la zone FANAF, Président
- M. Anassé Ernest ASSAMOI, Membre du Comité Exécutif de la FANAF ;
- M. Urbain Philippe ADJANON, Directeur de l'IIA ;

Les critères d'appréciation imposés découlent d'un règlement qui les fixe : il s'agit de l'intérêt du sujet ; de la pertinence de la problématique ; de la rigueur et la cohérence de l'approche méthodologique adoptée et la fiabilité des informations fournies ; enfin, de la qualité de l'analyse et des conclusions débouchant sur de recommandations utiles pour l'industrie de l'assurance.

A l'unanimité de ses membres, le jury, après avoir délibéré et bénéficié pour sa décision de l'avis d'un actuaire africain, a pris en considération les motifs suivants, pour retenir un lauréat :

- 1°) dans une approche plaçant l'utilisateur au centre de ses préoccupations, l'auteur réunit dans un seul ouvrage tous les produits couvrant, pratiquement, tous les risques liés, directement, à l'activité de l'entreprise, produits habituellement éclatés dans plusieurs

branches ou livres distincts ; ce faisant, il présente une synthèse habile des réponses apportées aux chefs d'entreprise face aux risques de destruction de matériels, aux risques juridiques ou financiers, aux risques liés aux produits et services livrés et même aux risques concernant le patrimoine humain;

- 2°) Ce livre, dans un volume resté modeste, traduit une longue expérience d'enseignement et de pratique professionnelle locale : il est enrichi de tableaux synoptiques utiles à l'utilisateur soucieux de vérifier le champ de telle ou telle garantie.
- 3°) Les développements fournissent à la fois un support de formation pour tous agents ou cadres des services commerciaux ou techniques et un recueil d'informations à la portée de l'utilisateur.

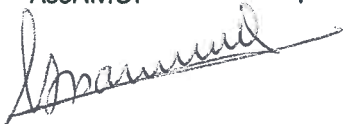
Pour ces motifs, il a proclamé digne d'être récompensé du prix Julien-Jean CODJOVI, 7^{ème} édition l'ouvrage intitulé : «*La gestion des risques d'entreprise dans les pays de la CIMA*» de M. Elhadji Abdou Aziz FALL, du marché sénégalais,

Le jury et, le Bureau Exécutif de la FANAF félicitent le récipiendaire et remercient le candidat non primé pour la qualité de son travail ; Il relève avec satisfaction que l'ouvrage primé est déjà en librairie en vue d'une large diffusion dans les marchés de la CIMA.

Fait à Marrakech le 16 février 2016

Mamadou Racine BATHILY

Anassé Ernest
ASSAMOI

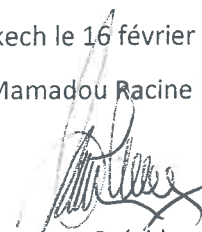


Membre du Jury

Urbain Philippe
ADJANON



Membre du Jury



Président du Jury